COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 20 mars

Contact presse

- ARS: 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr





Coronavirus COVID-19 à Mayotte : 2 nouveaux cas confirmés à Mayotte : 6 au total

Le Préfet de Mayotte et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte confirment 2 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 à Mayotte, portant désormais le nombre de cas total à 6. L'un des nouveaux cas est actuellement hospitalisé en réanimation. Une enquête, conduite par Santé Publique France et l'ARS, est en cours pour déterminer le parcours de ce patient dans les 14 derniers jours et identifier de façon exhaustive les personnes avec lesquelles il aurait été en contact rapproché durant cette période.

L'ARS Mayotte a déclenché sa cellule de veille et sécurité sanitaire renforcée qui fonctionne 7 jours sur 7.

L'ARS renforce sa cellule de veille et sécurité sanitaire

Depuis mercredi 18 mars au soir, l'Agence régionale de santé de Mayotte a déclenché sa cellule de veille et sécurité sanitaire renforcée (officiellement appelée CRAPS - Cellule régionale d'Appui et de pilotage) pour gérer cette situation sanitaire exceptionnelle et freiner la propagation du virus sur l'île.

Dans ce cadre, l'ARS Mayotte assure le suivi de la situation épidémiologique et de la prise en charge des cas possibles ou confirmés, en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs du système de santé. Il s'agit aussi d'anticiper et de planifier la montée en puissance du système de santé pour faire face à une éventuelle épidémie.

En collaboration avec le CHM et dans le cadre de cette crise sanitaire, un infectiologue a également rejoint l'ARS pour renforcer les équipes mobilisées dans le suivi des patients à domicile.

Un contrôle sanitaire individuel à l'aéroport

Un dispositif d'accueil sanitaire est mis en place à l'aéroport de Dzaoudzi, et les infirmières scolaires rappellent individuellement, à chaque voyageur, les consignes de confinement à respecter et les mesures barrières à appliquer :

- Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon
- Tousser ou éternuer dans son coude et ne pas cracher par terre
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Il est demandé à chacun de **respecter strictement ces mesures de confinement** et de limiter les déplacements quand ils ne sont pas nécessaires.

Afin de freiner la propagation du coronavirus Covid-19 sur l'île, des mesures de restriction des transports aériens sont mises en place. A Mayotte, les vols d'agréments (tourisme, visites amicales, participation à des cérémonies familiales...) sont interdits à compter d'aujourd'hui.

L'ARS vous diffuse le point de situation chaque jour entre 8h et 9h.